



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

REUNION DE LA COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

DU Jeudi 18 Juin 2026

PROCES-VERBAL N°15

Présents :

Jean Claude Soleto, Jean Jacques Royer, Jean Pierre Faure, Dany Sowinski.

Mme Chrystelle Ferrié et Cédric Iché sont excusés

Jean Jacques Royer est nommé secrétaire de séance.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district de Football du Tarn et Garonne (secretariat@foot82.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

1) Ouverture de séance

Ouverture par le Président de la Commission de Gestion des Compétitions.

Réunion de la commission de gestion des compétitions pour valider la Saison 2025/2026 en Foot à 8 Féminin.

2) TITRE : Championnes Foot à 8 Féminin

Pour déterminer le classement final de la saison 2025/2026, un championnat Honneur, Promotion Honneur et Promotion a été organisé.

En terminant à la 1^{ère} Place du Championnat Honneur Lomagne 82 est championne de Tarn et Garonne Féminin à 8

Classement Final

- 1 Lomagne 82
- 2 La Nicolaïte
- 3 Malause
- 4 Albias
- 5 Saint Etienne
- 6 Cazes
- 7 Caussade
- 8 Bressols
- 9 Aucamville
- 10 Molières
- 11 FC Brulhois
- 12 Avenir Bas Quercy
- 13 Montech 2

Ce classement de la saison 2025/2026 servira pour la confection des poules pour la saison 2026/2027

Le Challenge du Fair Play Groupama de la saison 2025/2026 récompensera les clubs de Bressols et Molières

La Coupe de Tarn et Garonne Crédit Agricole a vu la victoire de La Nicolaïte contre Lomagne 82 sur le score de 2 à 1

U18 Féminin à 8 Territoire :

Le club d'Aucamville termine à la 1^{ère} place de ce championnat de Territoire, félicitation également au club des 2 Rives 82 qui termine à la 2^{ème} place.

Le Secrétaire

Jean Jacques Royer



Président Commission

Jean Claude Soleto

